

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE
L'UTILISATION DE L'USINE LSR PAR
L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE**

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION.....	3
1. UTILISATION DE L'USINE LSR	3
1.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	4
1.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
1.2.1. Modifications au classement par activité de certains actifs .. Erreur ! Signet non défini.	
1.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client GM GNL.....	6
2. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....	7
3. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2018-2019	7
CONCLUSION	7
ANNEXE 1 – Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2018-2019	

INTRODUCTION

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée de la méthode d'établissement
2 des coûts de l'utilisation de l'usine LSR par l'activité non réglementée. Ces coûts seront appliqués
3 en réduction du revenu requis de la Cause tarifaire 2018-2019 d'Énergir, s.e.c. (« Énergir »). Dans
4 le présent document, le terme « client GM GNL » sera utilisé pour référer à l'activité non
5 réglementée.

6 Les éléments suivants seront couverts :

- 7 1. évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR, ventilation à travers les différents types
8 d'activités et détermination des coûts unitaires moyens;
- 9 2. impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation de la capacité à contracter par
10 le client GM GNL afin d'assurer le maintien de la fiabilité; et
- 11 3. traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2018-2019.

12 Il n'est pas prévu que le client GM GNL ait recours au liquéfacteur appartenant à Énergir
13 (liquéfacteur 1) durant l'exercice 2019 pour effectuer ses ventes de GNL.

1. UTILISATION DE L'USINE LSR

14 Il y a cinq types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été à partir du
15 liquéfacteur 1 (liquéfaction 1 en été), la liquéfaction en hiver à partir du liquéfacteur 1 (liquéfaction
16 1 en hiver), la liquéfaction à partir du liquéfacteur 2 et la regazéification. De plus, physiquement,
17 une évaporation du gaz naturel est observée quotidiennement. Cette évaporation retourne dans
18 le réseau gazier d'Énergir. Ces éléments seront considérés dans la détermination du coût de
19 l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins du client GM GNL.

20 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au 15 mars.

21 Le processus d'évaluation des coûts unitaires moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR
22 est le suivant :

- 23 1. répartition des coûts de l'usine LSR entre les cinq types d'activité, en distinguant les coûts
24 fixes et les coûts variables;

- 1 2. établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction 1
2 en été et de liquéfaction 1 en hiver (coûts fixes et variables); et
- 3 3. évaluation de la portion des coûts attribués au client GM GNL pour chaque service qui lui
4 sera fourni.

5 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts reliés à l'utilisation de
6 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité
7 réglementée et le client GM GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts
8 reliés à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué en
9 détail dans les sous-sections suivantes. L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts unitaires
10 moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause tarifaire 2018-2019.

1.1. DONNEES SUR LES CAPACITES DE CHAQUE ACTIVITE DE L'USINE LSR

Entreposage (annexe 1, tableau 1, lignes 1 à 3)

11 La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de $59,4 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ ¹. La capacité de volume
12 utile s'élève à $58,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ ¹. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen
13 des frais fixes de cette activité.

14 La capacité d'entreposage maximale requise réservée par le client GM GNL pour répondre à
15 ses besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2019 est
16 de $1\ 000 \text{ } 10^3 \text{ m}^3$.

Liquéfaction 1 (annexe 1, tableau 1, lignes 4 à 12)

17 La capacité potentielle de liquéfaction 1 de $57\ 600 \text{ } 10^3 \text{ m}^3$ est attribuée entièrement à l'activité
18 réglementée puisque le client GM GNL n'utilisera pas le liquéfacteur 1 (annexe 1, tableau 1,
19 lignes 4 à 6). Ainsi, la totalité des coûts fixes relatifs à l'activité de liquéfaction 1 est attribuée
20 à l'activité réglementée.

21 La quantité annuelle de demande liquéfiée à partir du liquéfacteur 1 est utilisée pour répartir
22 les coûts variables de liquéfaction 1 et elle est scindée en deux éléments : la quantité annuelle
23 de demande liquéfiée en été et la quantité annuelle de demande liquéfiée en hiver.

¹ B-0034, GM-H, Document 1, pages 78-79.

1 L'évaporation engendrée par chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune
2 d'elles, comme présenté au tableau 2 de l'annexe 1.

- 3 • La quantité annuelle de demande liquéfiée en été de 10 425 10³m³ (liquéfaction 1 en été),
4 incluant les volumes liés à l'évaporation, est ensuite reportée au tableau 1, de l'annexe 1,
5 aux lignes 7 à 9.
- 6 • La quantité annuelle de demande liquéfiée en hiver (liquéfaction 1 en hiver), incluant les
7 volumes liés à l'évaporation, est ensuite reportée au tableau 1, de l'annexe 1, aux lignes
8 10 à 12. Il est à noter qu'aucune activité de liquéfaction n'est prévue au cours de l'hiver
9 2019.

10 Le client GM GNL n'aura pas recours au liquéfacteur 1 durant l'exercice 2019, en
11 conséquence sa demande (ligne 6 du tableau 2) et sa capacité potentielle de liquéfaction
12 (ligne 6 du tableau 1) sont nulles. Par ailleurs, une quote-part de l'évaporation régulière est
13 tout de même attribuée au client GM GNL compte tenu de la capacité d'entreposage qu'il
14 réserve, soit un volume de 164 10³m³. Ainsi, la liquéfaction 1 en été pour le client GM GNL,
15 correspondant à sa quote-part de l'évaporation régulière, est reportée à la ligne 9 du tableau 1
16 de l'annexe 1.

17 La quantité totale annuelle de demande liquéfiée en été sera utilisée pour déterminer le coût
18 unitaire moyen des frais variables de cette activité. La portion attribuable au client GM GNL
19 pour 2019 est donc de 164 10³m³.

20 Aucun coût n'est attribué à l'activité de liquéfaction 1 en hiver puisqu'il n'y a pas de demande
21 de liquéfaction en hiver.

Liquéfaction 2

22 Bien qu'Énergir ait établi les coûts attribuables à l'activité de liquéfaction 2, elle ne traitera pas
23 des coûts unitaires moyens liés à cette activité étant donné que cette activité est attribuable
24 en totalité au client GM GNL. L'activité réglementée n'utilise pas ce service et n'a donc pas à
25 assumer une partie de ces coûts.

Regazéification

1 Bien qu'Énergir ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne traitera
2 pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité étant donné que le client GM GNL
3 n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à assumer une partie de ces coûts.

1.2. REPARTITION DES COÛTS DE L'USINE LSR

4 Le tableau 3 de l'annexe 1, lignes 1 à 29, présente les résultats de la répartition des coûts
5 entre les différentes activités : entreposage, liquéfaction 1 en été, liquéfaction 1 en hiver,
6 liquéfaction 2 et regazéification.

7 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 8 • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2018-2019 ont été évalués en fonction
9 du niveau d'activité prévu;
- 10 • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,
11 d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 12 • les colonnes 4 à 9 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition des
13 coûts fixes et variables; et
- 14 • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le
15 rendement sur la base de tarification relié aux coûts non amortis et les impôts, est
16 présenté à la ligne 29.

1.3. COÛTS UNITAIRES MOYENS ET COUT D'UTILISATION POUR LE CLIENT GM GNL

17 Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne 31
18 du tableau 3 de l'annexe 1.

19 Le coût de l'utilisation de l'usine LSR pour le client GM GNL est présenté au tableau 3 de
20 l'annexe 1 à la ligne 33. Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage
21 et de la liquéfaction 1 en été, aux capacités ou quantités respectives propres au client
22 GM GNL pour chacune de ces activités. Quant aux coûts associés à la liquéfaction 2, tel que

1 mentionné précédemment, ils sont entièrement attribués au client GM GNL, sans égard aux
2 volumes liquéfiés.

2. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

3 Conformément à la décision de la Régie de l'énergie (la « Régie ») D-2015-012, dans le cadre de
4 son Plan d'approvisionnement 2019-2022, Énergir a analysé les besoins d'outil de maintien de la
5 fiabilité (GM-H, Document 1, pages 81 à 83).

6 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR au
7 client GM GNL ne nécessite pas d'ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien
8 de fiabilité n'est requis pour l'exercice 2019.

3. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2018-2019

9 Le plan d'approvisionnement, présenté aux documents de la pièce GM-H, Document 1, est établi
10 en intégrant la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de
11 l'activité réglementée.

12 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2019 est considérée dans
13 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause
14 tarifaire 2018-2019.

15 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par
16 le client GM GNL pour l'exercice 2019. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués
17 au client GM GNL décrit aux sections 1 et 2 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à
18 l'établissement des tarifs pour l'exercice 2019.

CONCLUSION

19 Énergir a présenté dans cette preuve l'établissement des coûts d'utilisation de l'usine LSR par le
20 client GM GNL dans sa Cause tarifaire 2018-2019, conformément aux décisions D-2010-057,
21 D-2010-144, D-2011-030, D-2012-171, D-2014-032 et D-2015-012 de la Régie. Ainsi, le revenu
22 requis de la cause tarifaire prendra en considération les coûts de l'utilisation de l'usine LSR par
23 le client GM GNL établis en fonction des coûts unitaires moyens d'entreposage et de
24 liquéfaction 1 en été, ainsi que le coût total de liquéfaction 2.

Énergir demande à la Régie d'approuver l'établissement des coûts d'utilisation de l'usine LSR par le client GM GNL.

ANNEXE 1 – Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2018-2019

Coûts de l'usine LSR - Répartition du coût d'utilisation daQ/GM GNL

	(a)	(b)
	10 ^m ³	Ratio
1 Capacité d'entreposage	58 600	
2 Clientèle régulière	57 600	98,3%
3 GM GNL	1 000	1,7%
4 Capacité potentielle de liquéfaction (liquéfacteur 1)	57 600	
5 Clientèle régulière	57 600	100,0%
6 GM GNL	-	0,0%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été (liquéfacteur 1)	10 425	
8 Clientèle régulière	10 261	98,4%
9 GM GNL ⁽¹⁾	164	1,6%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver (liquéfacteur 1)	-	
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 GM GNL	-	0,0%
13 ⁽¹⁾ Correspond à la liquéfaction de l'évaporation régulière		

	hiver	été	Total
1 Demande	-	-	-
2 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	792	792
3 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	9 633	9 633
4 Liquéfaction totale	-	10 425	10 425
5 GM GNL	-	-	-
6 Demande	-	-	-
7 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	-	-
8 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	164	164
9 Liquéfaction totale GM GNL	-	164	164
10 daQ	-	-	-
11 Demande	-	-	-
12 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	792	792
13 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	9 469	9 469
14 Liquéfaction totale daQ	-	10 261	10 261
15 ⁽¹⁾ Évaporation de liquéfaction ventilée au prorata de la demande			
16 ⁽²⁾ Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage			

(1)	Coûts (2)	Méthode d'allocation (3)	Entreposage		Liquéfaction 1		Liquéfaction 2	Regazéification
			Fixes (4)	Fixes (5)	Variables		Fixes (8)	Fixes (9)
					Été (6)	Hiver (7)		
1 Coefficient d'utilisation			12	19	-	-	19	18
2 Jours d'utilisation des fonctions			365	30	-	-	188	-
3 Ratio d'utilisation des ressources			4 380	570	-	-	3 572	-
4 Ratio d'utilisation (%)		Ratio d'utilisation (%)	51,40%	6,69%			41,92%	0,00%
Frais de l'usine								
5 Salaires et avantages sociaux	3 642	Ratio d'utilisation	1 872	244	-	-	1 527	-
6 Assurances	1 200	Allocation directe	543	171	-	-	424	62
7 Services d'entretien	615	Ratio d'utilisation	316	41	-	-	258	-
8 Matériaux et pièces	263	Ratio d'utilisation	135	18	-	-	110	-
9 Services professionnels	175	Ratio d'utilisation	90	12	-	-	73	-
10 Taxes municipales	191	Ratio d'utilisation	98	13	-	-	80	-
11 Autres frais divers	502	Ratio d'utilisation	258	34	-	-	211	-
12 Réfrigérant	122	Allocation directe	-	-	122	-	-	-
13 Gaz naturel								
14 <i>regazéification</i>	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
15 <i>liquéfaction</i>	19	Allocation directe	-	-	19	-	-	-
16 <i>autres</i>	14	Ratio d'utilisation	7	1	-	-	6	-
17 Électricité	333	Ratio d'utilisation	171	22	-	-	139	-
18 <i>fixes</i>	333	Ratio d'utilisation	171	22	-	-	139	-
19 <i>variables - regazéification</i>	-	Allocation directe	-	-	-	-	-	-
20 <i>variables - liquéfaction</i>	375	Allocation directe	-	-	375	-	-	-
21 Sous-total frais de l'usine	7 452		3 491	555	516	-	2 828	62
Dépenses d'amortissement								
22 <i>Spécifique à l'activité</i>	931	Allocation directe	516	299	-	-	-	116
23 <i>Général</i>	418	Ratio d'utilisation	215	28	-	-	175	-
24	1 349		731	327	-	-	175	116
Rendement à 6,50 %								
25 <i>Spécifique à l'activité</i>	880	Allocation directe	294	378	-	-	3	205
26 <i>Général</i>	416	Ratio d'utilisation	214	28	-	-	174	-
27	1 296		507	406	-	-	177	205
28 Impôts reliés au rendement (7,89 % - 6,50 %)	277		108	87	-	-	38	44
29 Grand Total	10 374		4 838	1 375	516	-	3 218	427
30 Capacité / quantité totale pour chaque élément (10^m³)			58 600	57 600	10 425	-	-	-
31 Coût unitaire de chaque élément (¢/m³)			8,256	2,387	4,950	-	-	-
Coût d'utilisation pour GM GNL								
32 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ^m ³)			1 000	-	164	-	-	-
33 Coûts totaux (000 \$) (l. 31 x l. 32)	3 309		83	-	8	-	3 218	-
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée								
34 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ^m ³)			4 755	1 375	508	-	-	427
35 Coûts totaux (000 \$) (l. 29 - l. 33)	7 065							

Notes: - Les coûts alloués en vertu du ratio d'utilisation correspondent aux coûts non directement attribuables à une fonction